

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°14 du 23 mars 2012

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°8

DÉCISION N° 0-4187-2012/DEF/EMM/ROJ
portant abrogation de textes.

Du 17 février 2012

DÉCISION N° 0-4187-2012/DEF/EMM/ROJ portant abrogation de textes.

Du 17 février 2012

NOR D E F B 1 2 5 0 2 9 1 S

Références :

- a) Note n° 0-43412-2009/DEF/EMM/ORJ du 30 juillet 2009 (n.i. BO).
- b) Lettre 0-43529-2009/DEF/EMM/ORJ du 31 juillet 2009 (n.i. BO).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Textes abrogés :

- Instruction n° 442/M/SC/AERO/0 du 12 avril 1988 (BOC, p. 1611 ; BOEM 590.1.4.1.).
- Instruction n° 128/DEF/EMM/AERO/AG du 8 avril 1999 (BOC, p. 2485 ; BOEM 590.2.2.).
- Instruction n° 681/DEF/S/AERO du 20 septembre 1999 (n.i. BO ; BOT, 1999, p. 231 ; BOEM 915-52.).
- Instruction n° 150/DEF/EMM/OPL/STA du 3 juillet 2003 (BOC, 2003, p. 5498 ; BOEM 590.2.2.).
- Circulaire n° 116/DEF/SC/AERO/SA du 24 juin 1994 (BOC, p. 2665 ; BOEM 590.1.4.3.).
- Circulaire n° 131/DEF/EMM/AERO/STN du 11 mars 1999 (n.i. BO ; BOT, 1999, p. 109 ; BOEM 915-66.).
- Note-circulaire n° 131/DEF/EMM/AERO/AG du 26 mars 1998 (BOC/PA, 1998, p. 2395).

Référence de publication : BOC N°14 du 23 mars 2012, texte 8.

1. Dans le cadre des travaux relatifs à la documentation générale de l'aéronautique navale de référence a) ⁽¹⁾ et b) ⁽¹⁾, les textes mentionnés en annexe sont abrogés.
2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Stéphane VERWAERDE.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.
TEXTES ABROGÉS.

Instruction n° 442/M/SC/AERO/0 du 12 avril 1988 (BOC, 1988, p. 1611 ; BOEM 590) relative à l'enquête spéciale technique aéronautique.

Instruction n° 128/DEF/EMM/AERO/AG du 8 avril 1999 (BOC, 1999, p. 2485 ; BOEM 590) relative à la formation spécialisée du personnel de mise en œuvre et de maintenance du matériel aérien.

Instruction n° 681/DEF/S/AERO du 20 septembre 1999 (n.i. BO, BOT, 1999, p. 231 ; BOEM 915-52) relative aux produits de maintenance à usage aéronautique.

Instruction n° 150/DEF/EMM/OPL/STA du 3 juillet 2003 (BOC, 2003, p. 5498 ; BOEM 590) relative à la formation continue des officiers et cadres civils de spécialités aéronautiques.

Circulaire n° 116/DEF/SC/AERO/SA du 24 juin 1994 (BOC, 1994, p. 2665 ; BOEM 590) relative à la participation de l'aéronautique navale aux manifestations aériennes.

Circulaire n° 131/DEF/EMM /AERO/STN du 11 mars 1999 (n.i. BO, BOT, 1999, p. 109 ; BOEM 915-66) relative à l'état de réception d'un aéronef sortant d'un atelier spécialisé. État 231.

Note-circulaire n° 131/DEF/EMM/AERO/AG du 26 mars 1998 (BOC/PA, 1998, p. 2395) relative à la conduite à tenir en cas d'évènement aéronautique.